

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRÊTÉ MUNICIPAL**Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement****N° 91/2026**

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 ;

VU la demande formulée par l'**entreprise SMAC**, en date du 10 juin 2026, sollicitant la prise d'un arrêté de police de la circulation au niveau du 4 rue de la Côte 425 à Steinbach ;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser des opérations de grutage, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement dans la portion de voie concernée ;

ARRÊTE :

Article 1 : à compter du vendredi 12 juin 2026, de 8h à 12h00, la société SMAC, 6 rue d'Italie à Wittelsheim (68310), est autorisée à fermer à la circulation la rue de la Côte 425 à Steinbach.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone concernée seront soumis aux restrictions suivantes :

- Interdiction de circuler ;
- Interdiction de stationner ;

Ils devront suivre l'itinéraire de déviation programmé par la rue des Oiseaux et Grand'Rue.

Article 3 :

La signalisation réglementaire, composée de panneaux et, le cas échéant, de dispositifs mobiles adaptés, ainsi que toute mesure de sécurité nécessaire, sera mise en place par l'entreprise SMAC, pendant la période concernée, en accord avec les services communaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié selon l'usage local. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de STEINBACH
- L'entreprise SMAC
- Les archives de la mairie

Steinbach, le 10 juin 2026

Le Maire,



Lionel KOENIG

